

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 39 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. PARIS : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 20. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refus de la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. BAYAS-LAFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 35 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 Décembre 1875.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'hier jeudi.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier préside. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination des 75 sénateurs.

Il est procédé au tirage au sort des 72 scrutateurs.

Il est également procédé au tirage au sort de huit scrutateurs supplémentaires.

M. Raoul Duval regrette que les listes des candidats au Sénat soient jusqu'à présent restées secrètes ; c'est la première fois qu'un vote au scrutin de liste a lieu sur 75 noms.

Il importe à la moralité de l'acte qui va s'accomplir qu'il soit effectué au grand jour de la publicité. (Réclamations.)

Les sénateurs inamovibles qui vont être élus seront certainement appelés à se prononcer sur la révision de la Constitution.

On ne saurait leur conférer un mandat plus grave. Faut-il le leur conférer, pour ainsi dire, à la muette? (Nouveau bruit.)

L'orateur demande le renvoi du scrutin à huitaine pour que l'opinion publique et les membres de l'Assemblée aient le temps de s'éclairer.

M. le président dit que chacun conserve la liberté de ses votes et qu'il maintiendra la décision de l'Assemblée jusqu'à un vote contraire.

L'Assemblée, consultée, décide qu'il sera procédé immédiatement au scrutin.

Le scrutin est ouvert.

Il est fermé à 3 heures et demie. M. Ricard prend place au fauteuil de la présidence.

L'ordre du jour appelle la 4^e délibération sur le projet de loi tendant à modifier l'article 79 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée.

M. le comte de Bastard, rapporteur, demande la déclaration d'urgence.

L'article 46 de la loi sur le recrutement imposait aux engagés volontaires, à partir du 1^{er} janvier 1876, l'obligation de savoir lire et écrire. Cette mesure a produit un ralentissement sensible dans le nombre des engagés volontaires, surtout pour les équipages de la flotte.

Le projet de loi propose donc d'en reculer l'application jusqu'au 1^{er} janvier 1880.

L'urgence est déclarée. M. Lacascade dit qu'au point de vue philosophique et social, la question a une grande importance.

On demande en effet de fermer les yeux sur l'incurie de la société de l'Etat et de l'Assemblée, qui ont la responsabilité de l'instruction primaire.

Le soldat est le gardien de la liberté et de l'honneur du pays, il ne doit pas rester sous le joug de l'ignorance.

L'orateur rappelle les mesures qui ont été prises à diverses époques depuis la Convention pour donner l'instruction primaire aux marins et demande si l'on ne pourrait pas appliquer des mesures analogues pour l'armée de terre.

M. le général de Cissey, ministre de la guerre, répond qu'il existe dans les corps de l'armée de terre des écoles de trois degrés qui assurent au soldat toute l'instruction possible.

L'école des pupilles a été organisée avec le plus grand soin, et les autres enfants de troupe reçoivent également une instruction satisfaisante. (Très-bien !)

(La séance continue.)

Chronique générale.

Le Constitutionnel publie, sur les négociations du groupe de l'appel au peuple, les renseignements suivants, qui ne manquent pas d'intérêt :

« Dimanche, M. Sacase, président de la réunion de Clercq, a eu, avec les délégués du groupe de l'appel au peuple, MM. le

comte Murat et Arthur Legrand, une longue conférence.

» L'honorable M. Sacase venait proposer officiellement, au nom de tous ses collègues, cinq sièges au Sénat pour le groupe de l'appel au peuple, s'il consentait à voter pour la liste des candidats arrêtés par toutes les fractions conservatrices de l'Assemblée.

» Nous devons même ajouter que le groupe de Clercq, à part une ou deux exceptions, laissait aux membres de la réunion de l'appel au peuple une grande latitude pour le choix des cinq candidats.

» M. le comte Murat répondit avec beaucoup de réserve que son collègue et lui ne pouvaient répondre immédiatement au sujet d'une aussi grave question, mais qu'ils allaient la soumettre à l'appréciation de tous les membres du groupe impérialiste.

» En effet, une réunion eut lieu dans la soirée chez M. Levert. La discussion a été assez animée. M. Rouher a exposé les raisons qui, à son avis, imposaient aux bonapartistes l'obligation de ne pas accepter d'une Assemblée qui a voté la déchéance de l'Empire, et qui a accepté la République, des suffrages pour obtenir quelques sièges au Sénat.

Le député de la Corse a dit que les députés partisans de l'appel au peuple ne devaient relever que du suffrage universel.

» Un membre de la réunion a formulé de sérieuses objections.

» Si cette Assemblée, qui a voté plusieurs fois la déchéance de l'Empire, en est réduite aujourd'hui, pour former une majorité, à s'adresser aux impérialistes, est-ce à dire que ceux-ci, en acceptant les offres qui leur sont faites, reconnaissent le vote émis par l'Assemblée contre l'Empire établi par 7 millions de suffrages ? Nullement. L'Assemblée, en invoquant le concours des impérialistes pour assurer le triomphe des conservateurs, reconnaît que cet appui lui est indispensable. En entrant au Sénat dans ces conditions, les bonapartistes, pas plus que les légitimistes, ne font acte d'adhésion à la République. Chacun conserve ses espérances dans l'avenir.

» Cette opinion n'a malheureusement pas prévalu, et nous ne dissimulons pas qu'elle était conforme à nos opinions personnelles. La majorité de la réunion ayant donc décliné les offres qui lui étaient faites, cette décision a été transmise au représentant du groupe de Clercq. Toutefois, la réunion de l'appel au peuple, à l'unanimité, a déclaré que tout en se désintéressant, en ce qui la concerne, de l'élection des 75 sénateurs, ses suffrages étaient acquis aux candidats du parti conservateur.

» Certains journaux persisteront-ils à dire que le groupe de l'appel au peuple a été exclu de l'entente entre les fractions conservatrices ? Le groupe Lavergne aurait-il fait preuve d'autant de désintéressement ? Assurément non ; car, en apprenant la décision prise par les bonapartistes, le groupe Lavergne, n'ayant plus à voter pour des candidats impérialistes, a abandonné les groupes de la gauche à leur malheureux sort et a fait alliance avec les droites, prenant ainsi dans l'union conservatrice la place et les avantages qui appartenaient au groupe de l'appel au peuple.

Il est beaucoup question dans les couloirs d'une réunion qui a eu lieu lundi chez M. le général de Chabaud-Latour.

Là, après une assez longue discussion, les membres des droites présents ont décidé de répartir ainsi les sièges sénatoriaux :

Extrême droite, treize sièges ; droite Colbert, douze ; centre droit, dix-sept ; groupe Declercq, sept ; groupe Pradié, cinq ; groupe Lavergne, sept. Total : 62. Treize sièges seraient réservés à de hautes individualités extra-parlementaires parmi lesquelles on cite les cardinaux Guibert et Regnier, et M^{gr} Freppel, évêque d'Angers.

Pour triompher de la situation prise par les droites, les groupes de la gauche songent à chercher dans une discipline étroite un préservatif contre l'échec qui les menace. « Qu'on nous donne, a dit un député républicain, des listes toutes faites,

faculté de parler lui offrait un moyen très-commode de formuler desirs et caprices d'une manière plus péremptoire et plus tyrannique.

« Ces gens sont fous ! » se disaient entre eux les amis et les connaissances des Lescale. « Pauvre petite, pensait l'oncle Maupoil, quel avenir on lui prépare ! »

Les trois autres enfants de la maison, à l'époque où ils avaient l'âge de Sidonie, n'avaient jamais été admis aux honneurs de la grande table ; ils n'auraient jamais songé à y aspirer. Ils dinaient à part, dans une autre pièce, sous la surveillance de la femme de chambre, et s'en trouvaient fort bien.

Mademoiselle Sidonie donna un beau jour à entendre qu'elle dînerait volontiers avec les autres.

— Tab ! tab ! disait-elle en son patois enfantin. Le jour où elle manifesta ce désir, le père et la mère se regardèrent fort embarrassés. Tous les deux désiraient vivement ne pas contrarier Sidonie, et chacun des deux attendait que l'autre eût la faiblesse de céder et assumât la responsabilité de cette nouvelle concession.

M^{lle} Sidonie se mit à frapper du pied. (Dieu ! qu'elle était jolie ainsi, rouge, animée, les cheveux en désordre, avec son bonnet de travers qui lui cachait la moitié d'un œil et faisait paraître l'autre encore plus grand et plus brillant !)

Ce fut M. Lescale qui céda. Il était temps, car Madame était sur le point d'avoir cette faiblesse,

en s'abritant derrière la formule usitée en pareil cas :

« Qui résisterait à des regards pareils ? »

Sidonie fut donc mise à table. Elle eut comme un moment d'extase, en découvrant d'un seul coup d'œil, sur la surface de la nappe blanche, tant d'objets divers, évidemment destinés à être lancés dans toutes les directions.

Comme les autres convives avaient des assiettes, des cuillers et du potage, elle fit comprendre qu'elle était de la famille comme les autres, et réclama impérieusement ces accessoires.

Chacun à son tour s'offrit à la faire manger. Mais elle renvoya chacun à sa place et commença à s'escrimer avec sa cuiller, au grand détriment des voisins, et de la nappe et de ses propres draperies.

A la fin, l'impatience la prit, et elle lança à toute volée la cuiller qui disparut subitement entre le gilet blanc et la chemise du papa. Papa effaça de son mieux les traces de la cuiller et prit l'air un peu pincé, mais il n'osa rien dire. Marie essaya d'une remontrance ; mais l'autre la regarda avec ses yeux irrésistibles, si bien que Marie se mit à rire et toute la table en fit autant.

Pour entretenir cette douce gaieté, Sidonie, de sa main toute grande ouverte, frappa au beau milieu de son assiette. Le potage jaillit dans toutes les directions : cette fois-là, il n'y eut pas de ja-

loux, chacun eut sa large part.

Cris d'indignation des uns, fou rire des autres, finalement ordre d'emporter Sidonie. C'était une décision bien audacieuse.

Lutte de Sidonie et de la femme de chambre, l'une essayant d'exécuter l'ordre donné, l'autre refusant de s'y prêter, poussant une grande variété de cris, et gigottant de toutes ses forces, ce qui donna occasion à la mère de faire remarquer comme la petite jambe est bien tournée.

Papa ému demanda grâce, les frères et la sœur affirmant qu'elle ne le fera plus et qu'elle se repent. Sidonie répond fièrement : « Fera encore », ce qui n'empêche pas la maman de faire un signe mystérieux à la femme de chambre, qui se retire toute confuse, abandonnant le terrain de la lutte à l'ennemi victorieux.

Ce jour-là, Sidonie triompha de la famille tout entière ; cela ne l'empêchait pas, pour s'entretenir la main, de triompher en détail le plus souvent possible. Une fois au moins par jour, chacun des membres de la famille était forcé de passer sous les Fourches Caudines.

VIII. — PROGRÈS DE SIDONIE.

Par une belle matinée du mois de juillet, M. Lescale arriva pour le train de huit heures trente, haletant, penaud, furieux, la cravate tout de travers.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA TOUTE PETITE.

(Suite.)

VII. — LES TRIOMPHE DE SIDONIE.

Sidonie était ce qu'on appelle une enfant précoce. Elle parla et marcha toute seule deux grands mois plus tôt que les babies les plus célèbres dans la région du boulevard de la Reine et de la rue Duplessis.

Les craintes de ses parents s'en accrurent. « Songez donc ! à la fois si frêle et si précoce ! » Et l'on citait vingt fois par jour au moins un vieux dicton suranné où il est question d'une lame qui use un fourreau.

Avec les craintes des parents s'accrut leur idolâtrie, et avec leur idolâtrie les exigences de l'idole. L'idole était sourde à tout raisonnement, systématiquement rebelle à toute remontrance.

La faculté de marcher, en élargissant le cercle de ses investigations et de ses découvertes, avait étendu d'autant le cercle de ses caprices. La

et nous voterons en mamelucks, les yeux fermés !

Au moment où la réunion tenue chez M. Chabaud-Latour allait se séparer, un incident émouvant s'est produit ; l'honorable M. Chesnelong a remercié ses nombreux collègues qui lui avaient manifesté l'intention de le porter sur la liste des candidats au Sénat ; puis il a déclaré que, si flatteurs qu'eussent été pour lui leurs suffrages, il croyait devoir accepter dans son département une candidature à la Chambre des députés, où il estimait que les intérêts catholiques auraient besoin de défenseurs.

Des applaudissements sympathiques ont accueilli cette loyale déclaration de l'éloquent représentant des Basses-Pyrénées.

Dans une de ses dernières soirées, M. Thiers a été trouvé, ainsi que son entourage, très-abattu par suite de la résolution, adoptée dans le groupe Lavergne, de se rallier aux listes sénatoriales des droites. Celles-ci se trouvent donc décidément maîtresses de faire la majorité pour le scrutin des 75 inamovibles. C'est la majorité du 24 mai, celle qui a renversé M. Thiers, qui va de nouveau triompher.

Serait-il question d'une multiple candidature sénatoriale pour M. Thiers ? dit une feuille parisienne. On lit dans le *Journal de Rouen*, un des journaux de province qui reçoivent les communications de l'entourage de l'ex-président :

« Je crois que, dans plusieurs départements qui auront trois ou quatre sénateurs à élire, il se pourrait que M. Thiers fût porté en tête de la liste. Il n'y aurait aucun inconvénient à ce qu'il fût nommé plusieurs fois, puisque, après option par lui, les électeurs pourraient être de nouveau convoqués et connaîtraient mieux leurs forces ; et, d'un autre côté, on trouverait à cela cet avantage, que la France aurait ainsi donné, sur plusieurs points, la mesure de sa modération et indiqué l'esprit politique qui doit inspirer les prochaines élections. »

On dit M. Jules Simon fort embarrassé ; il préférerait la Chambre des députés au Sénat, et il n'a pas d'arrondissement où poser sa candidature. M. Gambetta lui en aurait promis un.

Nous avons le programme des radicaux. Les républicains du Cher ont rédigé un cahier sénatorial, et ils invitent leurs concitoyens à n'élire pour députés sénatoriaux d'abord, pour sénateurs ensuite, que les candidats qui adhéreront par écrit aux dispositions du cahier que voici :

Art. 1^{er}. — Maintien du régime actuel, afin d'éviter de nouvelles révolutions.

Art. 2. — Lorsqu'il faudra remplacer le maréchal de Mac-Mahon comme président de la République, on devra écarter la candidature de tous les membres des familles qui ont régné sur la France.

Art. 3. — Les conseils municipaux auront seuls le droit de nommer les maires et

adjoints et ne pourront jamais être dépouillés de ce droit. Un conseil municipal ne pourra jamais être remplacé pendant plus de trois mois par une commission municipale, et cette commission ne pourra prendre aucune décision qui aurait pour résultat de grever les finances de la commune.

Art. 4. — Le garde-champêtre sera nommé et destitué par le maire, sur l'avis du conseil municipal.

Art. 5. — L'instituteur, de même que l'institutrice de chaque commune, ne pourront être changés contre leur volonté que du consentement de la commune. La commune aura le droit d'exiger le remplacement à bref délai de l'instituteur et de l'institutrice dont elle ne serait pas satisfaite.

Art. 6. — Aucun instituteur ou institutrice ne pourra tenir une école, s'il n'en est pas reconnu capable et s'il n'est pas muni d'un diplôme.

Art. 7. — Les ministres du culte seront exclusivement chargés de l'enseignement religieux, afin que l'instituteur et l'institutrice puissent enseigner les choses qu'ils n'ont pas le temps d'enseigner aujourd'hui.

Art. 8. — L'évêque ne pourra, en aucune circonstance, déplacer un desservant qui voudrait rester dans la commune où il exerce, sans le consentement du conseil municipal.

Toute commune qui aurait à se plaindre de son desservant aura le droit d'exiger son remplacement.

Art. 9. — Il sera formellement interdit aux membres du clergé de s'occuper de politique.

Art. 10. — Le commerce des liquides sera complètement libre comme les autres commerces, et aucune maison de débit ne pourra être fermée par arrêté préfectoral ou autre.

Art. 11. — Abolition de l'impôt du sel, qui gêne l'agriculture. Les valeurs mobilières, c'est-à-dire ce qu'on nomme communément l'argent, devront payer autant d'impôt que les maisons, la terre, le commerce et l'industrie.

Art. 12. — Les permis de chasse devront être au mois, au lieu d'être à l'année.

Art. 13. — Les sénateurs devront énergiquement s'opposer à toute guerre qui, directement ou indirectement, aurait les intérêts du Pape pour cause ou pour objet.

Art. 14. — On devra poursuivre avec la dernière sévérité les hommes de désordre qui chercheraient à renverser la forme actuelle du gouvernement ou qui attaqueraient le suffrage universel.

Le cabaret libre et l'Eglise prisonnière de la Commune, c'est bien, en effet, l'idéal du parti radical, qui n'est, en réalité, que le parti de la Commune.

Mais ceci n'est, pour ainsi dire, que grotesque. Voici ce qui est plus grave. Le Rappel formule ainsi son programme pour les futures élections :

« La politique, nous dit M. Lockroy, n'est point faite seulement de discours et d'articles de journaux : elle est faite d'actes. Il ne nous faut pas seulement des dé-

putés qui écrivent ou qui parlent, il nous faut des députés assez pratiques pour appliquer notre programme, assez énergiques pour défendre la République en cas de danger. »

Et voici, maintenant, à quels signes on pourra reconnaître les vrais candidats de la démocratie :

« Pendant la guerre civile, ceux qui n'ont pas pris parti ou qui n'ont pas essayé d'empêcher l'effusion du sang, ou qui n'ont pas lutté avec la plume dans leurs journaux pour ce qu'ils croyaient la vérité et la justice, ou qui se sont absentés sous des prétextes quelconques, ceux-là ne sont pas des hommes d'action, ceux-là ne sont pas des hommes de principes. A ceux-là, ô citoyens, vous êtes autorisés à répondre : la République ne peut pas compter sur vous ! »

A ce compte-là, M. Gambetta lui-même ne sera pas candidat de la démocratie ; ce n'est donc pas pour donner le plus faible espoir aux républicains modérés.

On lit dans la correspondance Saint-Chéron :

« L'Assemblée nationale possède désormais quantité de documents diplomatiques relatifs à la conduite générale de l'Angleterre dans le traité anglo-égyptien, desquels il résulterait que les préoccupations du gouvernement anglais du côté du canal de Suez ont pris naissance dès les premiers jours de 1874... »

Il est impossible de vous dépeindre toute la fâcheuse impression, je dirai même toute l'irritation produite par cette révélation !

Vous vous rappelez sans doute comment à Berlin, peu de jours avant la guerre de 1870, on rit au nez de notre ambassadeur et de ses subalternes, ignorant, pour la plupart, la langue allemande et n'ayant point dans leur entourage (ce qu'on leur donne à supposer, mais sans le leur avouer) d'agents policiers de politique et de sûreté générale, etc.

Les temps sont les mêmes : A l'étranger, les représentants des diverses puissances européennes (hormis les ambassadeurs), consuls généraux, consuls, vice-consuls, etc., sont commerçants pour la plupart, et ont de véritables ramifications.

Il n'en est pas de même pour ces mêmes représentants de la France qui se drapent dans leur situation honorifique sans même daigner se commettre à recevoir la visite des nationaux qui désirent leur être présentés !

Il est imposé aux représentants des puissances étrangères de connaître la langue du pays, lieu de leur mission diplomatique.

En France, bien heureux si ces mêmes agents connaissent leur langue ! Quant à la langue du lieu de leur résidence, ils ont recours à des interprètes ou drogman de toute nationalité.

La petite rusée ayant remarqué que « les crises de nerfs » lui réussissaient à merveille, se mit à s'en servir dans toutes les circonstances difficiles.

Une toute petite crise de nerfs la mit en possession d'un papier dont le froiement avait attiré son attention et excité sa convoitise. Paul refusait absolument de s'en dessaisir.

— Donne-moi ton papier une minute, dit M^{lle} Lescale à son fils, elle te le rendra aussitôt.

A peine en possession du papier, Sidonie se réfugia sous la table et déchira en mille pièces une excellente dissertation de Paul sur l'association des idées.

Paul, tout philosophe qu'il était, en pleura de dépit, car il espérait une récompense de son professeur.

La belle poupée de Marie, extorquée par les mêmes moyens, fit un plongeon dans le savonnage de Gertrude.

Un livre précieux que Paul avait emprunté à la bibliothèque de la ville, marina pendant plusieurs heures dans l'aquarium, à la grande indignation des poissons rouges.

La dernière victime de Sidonie avait beau se fâcher, tout le monde se tournait contre elle, et elle finissait toujours par rougir d'elle-même et par faire amende honorable pour avoir mal pris la plaisanterie.

Dans la maison du boulevard de la Reine, toute

Voilà pourquoi nous sommes aussi bien représentés !

Chaque puissance européenne, hormis la France, sait ce qui se passe commercialement, financièrement et politiquement dans la juridiction de chacun de ses consuls ; il ne saurait en être de même chez nous parce que dans chacune de ces juridictions on ne rencontre, au dehors du soi-disant caractère diplomatique, aucun agent n'ayant de véritables connaissances commerciales et politiques.

Si la France a été jadis assez riche pour payer sa gloire, je doute fort qu'elle puisse se trouver assez riche pour suffire à combler les amas de ruines qui de toutes parts menacent de l'envahir et de la faire disparaître de l'histoire !

Etranger.

ESPAGNE.

Madrid, 7 décembre.

Une neige abondante est tombée dans toutes les provinces qui sont le théâtre de la guerre.

Les mouvements des troupes sont suspendus.

Madrid, 8 décembre.

Répondant à un journal de Paris qui a dit que M. de Bismark appuyait le roi Alphonse par haine contre la France, le *Cronista*, organe ministériel, dit que l'Espagne accepte l'appui moral de toutes les puissances qui ont reconnu sincèrement le régime actuel, mais elle repousserait tout autre appui, s'il lui était offert. (Havas.)

PROVINCES DANUBIENNES.

Raguse, 7 décembre.

Un engagement a eu lieu à Tassevech, près de Bjeka et de Sezulareka ; 80 Turcs sont restés sur le champ de bataille.

Les insurgés ont passé le linis. Des Turcs venus de Berare les ont attaqués près de Buco ; mais ils ont été refoulés dans la ville par les insurgés. Dans cette affaire, les Turcs ont perdu 300 hommes. Les pertes des insurgés s'élèvent à 60 hommes tant tués que blessés.

ALLEMAGNE.

On écrit des frontières de ce pays : Les finances de l'Allemagne et l'état très-grave de l'industrie de ce pays ne sont pas les seuls embarras des ministres de Berlin ; toutefois, dans l'ordre matériel, elles ont la première place, et comme elles peuvent devenir le sujet ou l'occasion de graves déterminations, elles méritent d'être connues et appréciées.

Je parlerai peu de l'état des finances gouvernementales. Tout le monde sait ce qu'il y a de pitoyable dans cette situation, et on est fixé sur les artifices de comptes. Les ministres avouent de petites différences à couvrir, et, à les entendre, il semble qu'il n'y ait pas à s'en inquiéter ; mais ils se gardent bien de parler de ce qui est en souffrance,

hiérarchie était renversée.

Ce n'étaient pas les grandes personnes qui faisaient l'éducation de Sidonie, c'était Sidonie qui faisait la leur ; et elles pouvaient se vanter d'être à une rude école pour apprendre la patience, l'abnégation et plusieurs autres vertus sociales.

On l'aimait néanmoins ; que dis-je, néanmoins ! on ne l'en aimait que plus ; car on aime les gens en proportion des sacrifices que l'on fait pour eux.

D'ailleurs, si elle avait mauvaise tête, elle avait bon cœur ; et puis, après tout, n'était-ce pas la toute petite, et n'avait-elle pas des siècles devant soi pour la corriger tout doucement de ses petites défauts !

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARC.

LUNDI 13 décembre 1875.

Les Dragons de Villars

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Saint-Georges, musique de Maillart.

Le spectacle commencera par : La Veuve au Camélia, vaudeville en 1 acte.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

Croyez-le si vous voulez, mais M. Lescale venait de s'enfuir de sa propre maison comme un voleur, en sautant par une des fenêtres du rez-de-chaussée !

Et pourquoi avait-il sauté par la fenêtre ? Parce que Sidonie avait installé son mouton à cornes dorées dans l'antichambre ; elle avait déclaré qu'il dormait, et avait décidé que personne ne passerait dans l'antichambre, de peur que son sommeil ne fût troublé.

Dès qu'elle avait vu paraître son père, qui se dirigeait vers la porte avec son portefeuille sous le bras, elle s'était jetée à sa rencontre les bras tendus, en lui intimant l'ordre de se retirer.

Comme il insistait, elle se mit à pousser des cris si aigus que sa mère se précipita à son secours.

M. Lescale, parlementa, mais il n'obtenait rien. — Cependant, cependant, disait-il, moitié souriant, moitié fâché, il faut que je parte. Il est l'heure.

Attends un peu, dit M^{lle} Lescale ; la pendule avance, tu as le temps, je vais la distraire.

Mais Sidonie surveillait son père du coin de l'œil, et rien ne put ni la distraire ni la faire renoncer à ses prétentions exorbitantes.

Trois tentatives amenèrent d'horribles trépignements. Comme son père se décidait coûte que coûte à forcer le blocus, Sidonie se coucha en travers de la porte et se mit à battre le sol avec ses deux

talons.

— Une crise de nerfs ! s'écria M^{lle} Lescale en jetant un regard de reproche sur le coupable.

Le coupable désespéré entra au salon, vit la fenêtre ouverte, fut illuminé d'une clarté subite, regarda à droite et à gauche si personne ne le voyait, et donna, bien contre son intention, au facteur qui sortait d'une maison voisine, le spectacle d'un monsieur âgé et obèse en train de se livrer à une étrange gymnastique.

Le facteur demeura stupéfait ; quant à M. Lescale, il fut couvert de confusion, et n'osa plus jamais regarder le facteur en face.

Baptiste fut rudoyé deux ou trois fois dans la journée, à sa grande surprise ; et M. Lescale, pour s'être montré roide et cassant, là où il fallait être souple et délié, perdit une commande importante qui passa aux mains d'un concurrent.

Tout cela parce qu'il avait plu à M^{lle} Sidonie de se coucher en travers de la porte.

Il comptait s'en expliquer sérieusement avec sa femme. Mais Sidonie, qui était de bonne humeur, lui fit tant de caresses et le regarda si tendrement, que tout son courroux se fonda comme une poignée de neige au grand soleil.

Ne sachant plus où prendre son courroux, comment se serait-il mis en colère ? Il eut même des remords d'en avoir voulu à la toute petite, et déclara que c'était un ange.

des travaux qu'on a dû modifier — lisez commander — faute de fonds. Bref, on manque d'argent, on est criblé de dettes et d'engagements, et pourtant il faut faire figure.

Aussi comme le chancelier est doux, mielleux, accommodant, et comme il flatte les représentants de la nation ! Ils sont omnipotents, ils ont la puissance, la force, etc. ; mais en s'exprimant comme il l'a fait, le chancelier a dit vrai, sans s'en douter, et il verra un jour que l'omnipotence, la puissance et la force ont quitté Berlin.

Obtiendra-t-il, pour le présent, ses subsides, et, pour l'avenir, la possession des impôts indirects créés et à créer que Berlin convoite et au moyen desquels il espère faire surnager pendant un temps l'administration prussienne ?

C'est douteux. La cause semble bien compromise, et lui-même en a conscience à ce point qu'il se ménage un échappatoire. Quels changements en deux ans !

Mais ce n'est pas tout, pour les Berlinoises, d'avoir les caisses vides ; ils ont encore à lutter contre les misères qu'engendrent le manque de travail et l'arrêt de l'industrie. Ici, ils n'ont plus vis-à-vis d'eux, comme au Parlement allemand, des nationaux-libéraux, tous un peu leurs compères devant la loge, devant le public, et en fin leurs obligés ; ils ont tout le pays allemand qui, avant 1870, vivait en travaillant, vivait très-moderatement et très-économiquement, j'en conviens, mais vivait.

Tout le monde réclame aujourd'hui ; on se plaint, on supplie, et finalement on regrette le modeste état des anciens jours, mais cette aisance relative est perdue avec beaucoup d'autres biens.

A toutes ces plaintes fondées, que répond-on à Berlin ? On répond superbement par les rebulades et par l'étalage de prétendus principes nouveaux qui doivent — oh ! dans l'avenir ! — rendre l'Allemagne prospère, riche et heureuse.

Les tirades et les admonestations n'ont pas le don de plaire, et cela ne paraît pas suffire. On est positif, en ce pays, on l'est même trop, et en ceci on reconnaît clairement le fait d'une éducation protestante, laquelle éducation ne peut produire que l'égoïsme : bref, on se lasse et on est sur le point de perdre patience.

L'industrie réclame la protection ; que lui accorde-t-on ! Une objection : c'est que l'Allemagne est un pays de production, et que fermer les portes aux produits étrangers, c'est amener les étrangers à fermer aussi leurs portes aux produits allemands.

Ceci paraît vrai, surtout en théorie ; mais ce qui n'est pas moins, c'est que les produits allemands ne peuvent supporter ce que l'on appelle improprement toute la concurrence étrangère, et, en outre, ce qui s'exporte ne suffit pas à contre-balancer ce qui s'importe. On le savait à Berlin et on le sait mieux maintenant ; dès lors pourquoi avoir léurré ces gens et leur avoir fait croire qu'étant sous la domination de Berlin, cet état naturel cesserait ?

Mais, dans cette question de protection et de libre-échange, la raison dominante et primordiale de Berlin n'est-elle pas dans cette condition que les douanes — impôts indirects — font partie de l'actif de l'association ou de l'union, comme on voudra ? Il s'ensuit que si on tarissait cette source de revenus, il faudrait demander de nouveaux impôts pour solder le galon des Prussiens. Qu'importe l'industrie, pourvu que la haute et savante combinaison prussienne puisse vivre quelques mois de plus ?

En présence de cette situation et des abus qu'il serait trop long d'énumérer, il n'est pas étonnant que le particularisme reprenne confiance et courage ; il n'a au reste, pour consolider sa foi, qu'à comparer l'état présent à l'ancien : la conclusion se fait d'elle-même.

Le chancelier et son administration, tous sont effrayés de cette position précaire et ridicule, et le ridicule certainement les blesse plus que l'appauvrissement des dupes. Usant d'audace, le chancelier, homme de génie comme chacun sait, menace les dissidents en leur disant que si le particularisme ressuscitait, le plus dangereux de tous serait le particularisme prussien.

Voilà certainement une naïveté. Mais à qui le chancelier croit-il donc faire peur avec cette menace ? La désunion s'opérant, et elle devra se faire, qui donc en sortira le plus faible ? N'est-ce donc pas l'ancien Brandebourg ?

Comme en bien des cas, le chancelier,

ici, n'a pas été heureux, et pour un homme qui se dit fort, sa perspicacité a été plus que faible.

En résumé, on aura beau pérorer et menacer à Berlin, le salut de l'Allemagne, moralement et matériellement, est dans le particularisme. C'est cet état qui permettra, entre autres choses, le relèvement de l'industrie et qui ramènera une aisance relative, puisqu'il ouvrira la porte à des conditions d'union avec les proches.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Ribault, la victime de l'accident de voiture de mardi soir, a succombé ce matin, après une série de crises terribles, et sans avoir jamais recouvré connaissance. M. Ribault était dans sa trente-huitième année.

M. Morry, avocat-général près la Cour de Douai, précédemment procureur de la République au Mans, est nommé conseiller à la Cour d'appel d'Angers, en remplacement de M. Luzu, décédé.

Des dispenses ont été accordées à M. Morry, à raison de son alliance au degré prohibé avec M. Métivier, premier président de la Cour d'Angers.

FOURNEAU ÉCONOMIQUE

Montée du Fort, n° 41.

Le Fourneau économique, établi par la Société de Saint-Vincent-de-Paul, sera ouvert, montée du Fort, n° 41, le jeudi 16 décembre.

ANGERS. — Nous signalions, il y a trois mois, l'épouvantable accident arrivé rue de la Roë.

Une jeune fille de 26 ans tombait d'un quatrième étage, et après les premiers soins on la transportait à l'hôpital. Elle y est morte à la fin de la semaine dernière après cette longue et cruelle agonie dont le dénouement était prévu, malgré tous les efforts de la science. (Patriote.)

Voici un fait que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs :

La femme Morin, cuisinière à la préfecture maritime de La Rochelle, a été trouvée morte avant-hier matin, dans son lit, victime d'une imprudence dont on a trop souvent l'occasion, en cette saison, de déplorer les funestes conséquences.

M. le docteur Barthélemy-Benoit, professeur à l'école de médecine navale, appelé pour constater le décès, a reconnu que la mort avait été occasionnée par les vapeurs asphyxiques du gaz oxyde de carbone, provenant d'une brasière qu'au moment de se coucher la femme Morin avait déposée au milieu de sa chambre.

Faits divers.

CHUTE DU BALLON L'UNIVERS.

Mercredi matin, à onze heures et demie, par une température brumeuse et froide, le ballon *l'Univers* s'élevait de l'usine à gaz de la Villette, contenant dans sa nacelle huit personnes : le colonel Laussedat, le commandant Mangin, deux capitaines du génie, Renard et un autre dont nous n'avons pas pu savoir le nom, puis un lieutenant de cuirassiers, et MM. Godard, Térésè et Tissandier, aéronautes.

Le ballon, poussé par le vent, partit dans la direction de Vincennes, et vingt minutes après son départ il planait sur les vignes de Montreuil, à une hauteur de deux cents mètres ; là, sans qu'on ait pu se rendre compte de ce qui motivait cet accident, il se dégonfla tout à coup et tomba avec la rapidité d'une bombe.

Les officiers et les aéronautes qui se trouvaient dans la nacelle roulèrent à terre pêle-mêle les uns sur les autres, cinq plus ou moins gravement blessés, trois sains et saufs.

Quelques personnes qui passaient à ce moment sur la route accoururent aussitôt et se mirent en devoir de dégager les blessés.

M. Pignolet, commissaire de police de Vincennes, et M. le docteur Izard, appelés

en toute hâte, se portèrent sur le lieu de l'accident.

Le ballon était tombé sur une pelouse, dans un jardin entouré de murs élevés, fermé par une large grille en fer, au numéro 102 de la rue de Lagny. Dans leur malheur, les aéronautes ont eu la chance que la nacelle n'ait pas accroché le mur ou la grille, ce qui eût rendu l'accident bien plus grave encore.

Sur huit personnes montant le ballon, cinq, avons-nous dit, ont été blessées. Voici leurs noms et l'état de leurs blessures :

Le colonel Laussedat, du génie, a la jambe droite brisée. C'est un homme de grande taille, fort énergique, qui a supporté avec un courage stoïque le pansement de sa blessure. Ce n'était pas la première fois qu'il montait en ballon, et il a fait souvent des expériences à l'école des arts-et-métiers.

Le commandant Mangin, appartenant également au corps du génie, fracture complète de la jambe gauche. C'est le capitaine Renard qui, tombant sur lui, lui a cassé la jambe. Le commandant Mangin est un homme de forte corpulence. Il montait en ballon pour la première fois.

Le capitaine Renard a le péroné brisé. Il avait eu la présence d'esprit, quand il a senti le ballon descendre, de se suspendre aux cordages, ce qui a amorti sa chute.

Les deux autres blessés sont MM. Godard et Térésè, Godard qui conduisait le ballon avec M. Tissandier, et Térésè à qui il appartenait.

Godard est peut-être plus gravement atteint de tous. Il a une fracture du genou droit.

Quant à Térésè, il n'a reçu que des contusions sans gravité, aux reins et aux cuisses.

Térésè est un Espagnol. Il ne devait pas faire partie de l'expédition, bien que le ballon lui appartint, mais Godard lui avait dit au moment de partir :

— Pourquoi ne venez-vous pas avec nous ? Vous n'avez jamais fait d'ascension. C'est une occasion. Profitez-en !

Et il était monté.

Un des deux capitaines du génie, le lieutenant de cuirassiers et M. Tissandier n'ont pas eu de mal. Voici comment ce dernier a été, assure-t-on, préservé. Quand on s'aperçut du dégonflement du ballon, il grimpa aux cordages pour fermer la soupape, et il n'était pas redescendu quand la nacelle a touché terre.

L'Univers cube 3,000 mètres. Il appartenait, avons-nous dit, à M. Térésè. M. Godard l'avait vendu à celui-ci il y a quelques mois ; mais dernièrement le ministre de la guerre ayant demandé à M. Godard de faire, avec des officiers du génie, certaines expériences de topographie, il proposa à M. Térésè de lui louer son ballon.

M. Térésè y consentit et l'envoya aussitôt à Paris, où il est arrivé il y a huit jours à peine.

LE FOU DE SAINT-OMER.

La cour d'appel de Douai a rendu son jugement dans l'affaire du fou de Saint-Omer.

Elle accorde aux accusés le bénéfice des circonstances atténuantes et condamne M. Ritt, sous-préfet, à 400 fr. d'amende, et M. Van Cassel, substitut, à 50 fr. d'amende.

ORIGINE DE LA POLKA. — Le *Moniteur universel* révèle les origines plus que modestes d'une des danses favorites des salons :

Vers 1830, à Elbesteiniz, en Bohême, une jeune paysanne qui s'était placée comme bonne chez un bourgeois, et qui s'ennuyait toute seule un dimanche dans sa cuisine, se mit, pour se distraire, à imaginer un pas de danse rustique qu'elle adapta à un air de chanson de son village. Ses maîtres survinrent pendant qu'elle sautait ainsi, et, loin de la gronder, lui firent répéter sa danse le soir même, au salon où se trouvait le musicien Joseph Néruda, qui nota l'air et les pas.

La nouvelle danse fut, quelque temps après, dansée dans un bal bourgeois de la ville. En 1835, elle fut connue à Prague où, à cause du demi-pas qui s'y trouve, on l'appela *pulka*, ce qui, en tchèque, signifie moitié.

Quatre ans après, une bande de musiciens de Prague alla propager la nouvelle

danse à Vienne, où elle obtint un très-grand succès. Ce fut en 1840 qu'un professeur de danse de Prague, du nom de Raab, dansa pour la première fois la polka, à l'Odéon, à Paris : depuis lors elle est devenue populaire sur tout le globe. Le premier air de polka qui fut imprimé est d'un certain François Hiltmar, professeur de musique à Kopidléo.

PUISSANCE DE L'ORATEUR.

Quo non ascendat...

Un ancien fabuliste, avec raison l'a dit :
Rien de meilleur ou pire
Qu'une langue éloquentie et qui charme l'esprit ;
Elle exerce un empire
Salutaire ou fatal, selon que l'orateur
Est ou n'est pas honnête et plein d'un noble cœur.

Il peut tout, l'orateur, peut arriver à tout,
Même aux plus-hautes places.
Si grand est son pouvoir et toujours et partout
Qu'il domine les masses,
Et pourra, s'il lui plaît, par d'éloquents discours,
D'une émeute arrêter ou poursuivre le cours.

Comme avocat il peut rendre bon un procès
A l'aide d'artifice,
Et comme député combattre avec succès
D'une loi l'injustice ;
D'une Chambre qu'il sait émouvoir, éblouir,
Un ministre éloquent pourra tout obtenir.

L'orateur de la chaire est tout aussi puissant
Sur l'âme des rebelles ;
Il sait les convertir en les moralisant
Et les rendre fidèles ;
Son langage est si beau, si plein de vérités,
Qu'il ramène à la foi grand nombre d'égarés.

Général, il pourra de ses braves soldats
Redoubler la vaillance,
Les conduire à la gloire en maints et maints combats,
Par sa mâle éloquentie,
Voyez-les s'illustrer par de brillants exploits
Et gagner la victoire aux accents de sa voix !

Il n'est rien que ne puisse un homme de talent,
Avec l'art de bien dire,
Don précieux et rare, et qui, comme l'aimant,
Malgré tout vous attire,
Vous entraîne, vous force à vouloir ce qu'il veut,
Qu'il ait tort ou raison, chacun cède à ses vœux.

P.-D.

Pour les articles non signés : P. GODART.

Bulletin de la Bourse.

Paris, 9 décembre.

Toujours même animation sur le marché ; aussi les cours acquis ces jours derniers se maintiennent-ils avec la plus grande facilité.

Les transactions sont nombreuses, et l'on compte sur une forte hausse d'ici à la fin du mois.

Le 3 0/0, qui a débuté à 104,25, est revenu en clôture à 104,20, mais sans aucune tendance à fléchir.

Le 3 0/0 a, au contraire, gagné 2 cent. 1/2, et il s'en est vendu beaucoup à 66,65. On a même traité à 66,70.

L'Italien a ouvert en hausse de 5 cent. à 72,50, et, malgré un court moment de faiblesse, il est revenu en clôture à ce cours.

Le Turc, dont nous ne continuerons à parler que pour mémoire, reste à 25,40. Il est possible néanmoins que les nouvelles reçues à Londres et qui annoncent que les fonds nécessaires au paiement du coupon de janvier sont déjà prêts en partie, amènent une partie sensible, mais nous ne saurions trop recommander à nos abonnés d'être circonspects et de ne pas s'aventurer sur un mouvement qui, selon nous, à supposer qu'il puisse se produire, ne saurait durer.

Le Crédit mobilier a débuté à 205, mais des réalisations que nous regardons comme précipitées l'ont fait revenir en clôture à 198,75. Nous croyons qu'il se relèvera demain et que les vendeurs reconnaîtront qu'ils se sont trop pressés, cette valeur devant, croyons-nous, atteindre les cours élevés qu'elle mérite.

La Société générale fait toujours 530.

La Banque de Paris a monté de 5 fr. et fait 1,105.

Le Gaz continue son mouvement ascensionnel. Il est aujourd'hui à 1,065.

Extérieure espagnole, 17 13/16; Intérieure espagnole, 15 3/4.

Le tome IV de l'*Histoire de France populaire*, par H. Martin, a paru à la librairie FURNE, JOUET et C^{ie}, éditeurs à Paris. Ce volume, le plus important de tout l'ouvrage, comprend l'histoire entière de la première République depuis le 22 septembre 1792 jusqu'à l'établissement du premier Empire. Il résume, d'après des documents qui ont jeté de nouvelles lumières sur les personnes et sur les faits de cette grande époque, la lutte des Girondins et des Montagnards ; les causes et les effets de la Terreur ; les guerres de la Révolution ; le 9 Thermidor et ses suites ; l'histoire du Gouvernement révolutionnaire et celle du premier essai de République régulière qu'a tenté la France sous la Constitution de l'an III ; puis la carrière militaire et politique du général Bonaparte, qui renverse le Directoire, auquel il substitue sa domination consulaire et bientôt impériale. Un beau volume grand in-8° illustré de 263 gravures. Prix : 8 francs.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang,

ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 78,364.

M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N° 68,471.

M. l'abbé Pierre Castelli, d'Épuisement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, la Revalescière l'a rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit,

digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER, rue M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Évitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes. (531)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 DÉCEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % j. décembre.	66 5/8	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	745	10	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	730	»	32 50
4 1/2 % j. septembre.	95 7/8	»	1 10	Crédit Mobilier.	200	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	725	»	»
5 % j. novembre.	104 05	»	05	Crédit foncier d'Autriche.	510	5	»	Société autrichienne, j. janv.	6 0	»	7 50
Obligations du Trésor, 1. payé.	130	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	337 50	»	5	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	231	»	»	Est, jouissance nov.	363 75	»	5				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	486 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	965	»	»	Orléans.	323 50	»	»
— 1865, 4 %.	505	»	»	Midi, jouissance juillet.	722 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	320	»	»
— 1869, 3 %.	515	»	»	Nord, jouissance juillet.	1300	»	7 50	Est.	310	»	»
— 1871, 3 %.	345	»	7	Orléans, jouissance octobre.	995	»	2 50	Nord.	324 75	»	»
— 1875, 4 %.	465	»	1	Ouest, jouissance juillet, 65.	618 75	2 50	»	Ouest.	320	»	»
Banque de France, j. juillet.	4930	»	17 50	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	1065	2 50	»	Midi.	315 50	»	»
Comptoir d'escompte, 1. août.	620	»	0	Compagnie parisienne du Gaz.	37 50	1 50	»	Deux-Charentes.	267 50	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	495	»	»	Société immobilière, j. janv.	332 50	»	1 25	Vendée.	236	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	378	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juillet.	332 50	»	1 25	Canal de Suez.	535	»	»
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	920	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.	3 50
6	— 15	— (arrêt à Angers).	3 50
9	— 1	— omnibus.	7 50
1	— 33	soir.	»
4	— 15	— express.	»
7	— 33	— omnibus.	»

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures	4 minutes du matin	omnibus-mixte.	»
8	— 30	— omnibus.	»
9	— 50	— express.	»
12	— 35	— omnibus.	»
4	— 44	soir.	»
10	— 28	— express-poste.	»

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 13.

Etude de M^e ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploits de Rabouan, huissier à Allonnes, Maugeais, huissier à Longué, Pellé, huissier à Noyant, et Libayron, huissier à Montreuil-Bellay, en date des deux, trois et six décembre mil huit cent soixante-quinze, enregistrés, et à la requête de M. Jules Rottier, propriétaire, demeurant à Saumur, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e Albert, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur;

Notification a été faite:

1^o A M. le Procureur de la République, près le tribunal civil de première instance de Saumur;

2^o A M^{me} Marie Boisicot, épouse sans profession du sieur Jean Esnault, propriétaire, avec lequel elle demeure à Blinière, commune d'Allonnes;

3^o A M^{me} Marguerite Esnault, épouse sans profession du sieur Louis Giffard, scieur de long, avec lequel elle demeure à Recouvrance, commune d'Allonnes;

4^o M^{me} Marie Pelletier, épouse sans profession du sieur Joseph Girard, cultivateur, avec lequel elle demeure commune de Saint-Lambert-des-Lèves;

5^o M^{me} Louise Girard, épouse sans profession du sieur Simon Pelletier, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Gravelle, commune d'Allonnes;

6^o M^{me} Marie Girard, épouse sans profession du sieur Pierre Desvignes, cultivateur, avec lequel elle demeure aux Jouanneaux, commune de Neuillé;

7^o M^{me} Marie Sirotteau, épouse sans profession du sieur René Girard, cultivateur, avec lequel elle demeure commune d'Allonnes;

8^o M^{me} Marie Oudineau, épouse sans profession du sieur René Esnault, propriétaire, avec lequel elle demeure commune de Montreuil-Bellay;

9^o M^{me} Marie Bigot, veuve du sieur René Esnault, en son vivant propriétaire, aujourd'hui épouse du sieur Guillon, négociant, avec lequel elle demeure à Longué;

10^o M^{me} Perrine Girard, épouse sans profession du sieur Alexis Desvignes, cultivateur, avec lequel elle demeure commune de Parçay;

11^o M^{me} Anne Girard, épouse sans profession du sieur Julien Boucher, cultivateur, avec lequel elle demeure commune de Parçay;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le huit novembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour de la copie collationnée d'un acte reçu par M^e Robineau, notaire à Saumur, le trente octobre mil huit cent soixante-quinze, enregistré, contenant vente par M. Armand Guerrier, cultivateur et journalier, et dame Louise Martin, son épouse, demeurant ensemble à Recouvrance, commune

d'Allonnes, à M. Jules Rottier, propriétaire à Saumur, de la nu propriété d'une maison et ses dépendances, et d'un morceau de terre, situés commune de Vivy, le tout joignant au levant un chemin, des autres côtés M. Rottier, moyennant, outre les charges et conditions, la somme de quatre mille sept cents francs, l'usufruit desdits biens devant revenir à M. Rottier au décès de M^{me} Marie Bigot, veuve de M. René Esnault, en son vivant propriétaire, aujourd'hui épouse du sieur Guillon, négociant, avec lequel elle demeure à Longué, laquelle est usufruitière desdits biens.

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur a été faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils eussent à requérir dans le délai de deux mois, à partir de la notification et au profit de quide droit, telles inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils jugeront grever les immeubles vendus, sinon et faute de ce faire, que lesdits immeubles passeraient es-mains dudit M. Rottier, francs et libres de toutes hypothèques légales non inscrites.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires desdits immeubles sont, indépendamment des vendeurs: 1^o M. René Esnault, propriétaire-cultivateur, et dame Marie Oudineau, son épouse, demeurant ensemble commune de Montreuil-Bellay;

2^o M. Jean Esnault, propriétaire, et dame Marie Boisicot, son épouse, demeurant ensemble à la Blinière, commune d'Allonnes;

3^o M. Louis Giffard, scieur de long, et dame Marguerite Esnault, son épouse, demeurant ensemble à Recouvrance, commune d'Allonnes;

4^o M. Joseph Girard, cultivateur, et dame Marie Pelletier, son épouse, demeurant ensemble commune de Saint-Lambert-des-Lèves;

5^o M. Alexis Desvignes, cultivateur, et dame Marie-Perrine Girard, son épouse, demeurant ensemble commune de Parçay;

6^o M. Simon Pelletier, et dame Louise Girard, son épouse, demeurant ensemble à la Gravelle, commune d'Allonnes;

7^o M. Pierre Desvignes, cultivateur, et dame Marie Girard, son épouse, demeurant ensemble aux Jouanneaux, commune de Neuillé;

8^o M. Julien Boucher, cultivateur, et dame Anne Girard, son épouse, demeurant ensemble commune de Parçay;

9^o M. René Esnault, cultivateur, et dame Marie Sirotteau, son épouse, demeurant ensemble à Recouvrance, commune d'Allonnes;

10^o M^{me} Marie Bigot, veuve, sans profession, du sieur René Esnault, en son vivant propriétaire, aujourd'hui épouse du sieur Guillon, négociant, avec lequel elle demeure à Longué; et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions n'étant pas connus de M. Rottier, ce dernier ferait publier la présente notification conformément à la loi, et aux dispositions des avis du conseil d'Etat des premier juin mil huit cent sept et huit mai mil huit cent douze.

A ce qu'ils n'en ignorent. Cette insertion a pour but de purger

les immeubles vendus de toutes hypothèques légales non inscrites. (391) L. ALBERT.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

AU DÉTAIL.

UNE MAISON A CHAMPIGNY

Joignant M. Roy.

Et cinq hectares environ de vignes, terres et bois taillis, situés, pour la plus grande partie, sur la commune de Souzay, puis sur Parnay et Saint-Cyr.

Pour les détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour traiter, à M. TAYEAU, géomètre-expert à Bagnoux, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (561)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Avec jouissance de suite.

1^o Très-belle maison de campagne, dite les **Tournelles**, au canton de la Croix-Cassée, commune de Villeberrier, à un kilomètre de Saumur: onze chambres, remise, écurie, maison de jardinier et jardin de 48 ares.

2^o Maison, à Saumur, quartier de Nantilly, rue du Presbytère, n° 1 et 3: onze pièces, remise, écurie, caves en roc et deux jardins; gaz et eau de la ville.

3^o Très-grande et belle cave en roc, place de Nantilly, ayant son entrée près le presbytère.

4^o Autre maison, à Saumur, place de Nantilly, n° 5, et rue du Presbytère, n° 2; belle cave en roc, jardin.

S'adresser à M. CHRISTIANI, négociant à Saumur, rue du Presbytère, ou à M^e CLOUARD, notaire. (492)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN HECTARE DE VIGNE ROUGE

Aux Rouères, près la Cave-Bruneau, commune de Saumur.

Joignant des chemins, M. Delavau et autres.

S'adresser à M. BRUNET, au Pally, près Villeberrier, ou à M^e CLOUARD, notaire. (546)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Soixante-six ares de vigne, aux Justices, avec grotte et pressoir à vis; 44 ares de vigne, à la Malgagne; 53 ares de terre, à la Malgagne, ou le Vau Langlais; le tout commune de Bagnoux.

Entrée en jouissance de suite. Toutes facilités de paiement. S'adresser à M. Joseph GIRAULT, au Pont Fouchard, ou à M^e CLOUARD, notaire. (592)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 19 décembre 1875, à midi, dans une maison située au bourg de Mèron, il sera procédé, par le ministère de M^e Hacaault, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des objets mobiliers dépendant de la communauté et des successions des époux Chacé-Guillet.

On vendra notamment:

Une armoire, linge, literie, plusieurs couvertes, draps, effets de garde-robe et autres bons objets. On paiera comptant, plus 5/0.

Etude de M^e CHEVALIER, huissier à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le dimanche 12 décembre 1875 et le dimanche suivant, s'il y a lieu, il sera procédé, à l'hôtel de la Galère, à Montreuil-Bellay, par le ministère de M^e Chevalier, huissier à Montreuil-Bellay, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles et objets mobiliers appartenant aux époux Saulais, actuellement aubergistes à Montreuil, consistant en: batterie de cuisine, chaises, tables, tabourets, verres à liqueurs, verres à Bordeaux, verres à Champagne, etc.; — grandes tables à manger, tables rondes, lits, couvertes, matelas, chaises de salle à manger, couvertures, rideaux de lits, traversins, draps, édredon, chemises d'homme et de femme, charrette, voiture, cheval, vins, liqueurs et autres objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent.

Montreuil-Bellay, le 9 décembre 1875. (588) CHEVALIER.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE DE VINS

Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur.

Le lundi 13 décembre 1875, à midi, et jours suivants, à la même heure, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans une cave, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 22, appartenant à M. SALMON, ancien limonadier au grand café de l'Union, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'une grande quantité de vins.

Il sera vendu:

VINS ROUGES: Champigny et Bourgueil 1870, Beaujolais, Saint-Émilion, Saint-Julien, Château-Léoville, Château-Larose, Saint-Estèphe, Branne, Mouton, Pauillac, Pomerol, Médoc, Bourgogne, tous très-vieux; Château-Margaux et Château-Lafite 1858, Hermitage, Côte-Rôtie, Cornas, Pomard, Volnay, Nuits, Corton, Richebourg, Clos-Vougeot, Chambertin, Beaune, Fleury, Saint-Georges, Roussillon, Porto, etc.

VINS BLANCS: Saint-Cyr, Brezé, Bizay, vins des Coteaux, très-vieux, Chablis, Grave, Sauterne, Bergerac, Xérès, Haut-Barsac, Frontignan, Malaga, vins d'Espagne de toutes sortes, Champagne, Clichet, Champagne Billecart, coulée de Serrant 1858; rhum et fine Champagne, etc.

Le tout formant ensemble environ 15,000 bouteilles.

La cave de M. Salmon est connue pour une des meilleures de Saumur. Les droits de circulation sont à la charge de la vente.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

LE CHATEAU DE SOUZAY

BELLES CAVES, CUVES.

Jardin, terres et vignes.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

A LOUER A SAUMUR

UNE VASTE

MAISON DE COMMERCE

Agréablement située.

Avec magasins, hangars, écuries, cour et jardin.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie P. GODET.

L'EAU DE SUBZ

VACCINE DE LA BOUCHE
supprime instantanément
LES MAUX DE

DENTS

Conservation, blancheur
des dents et pureté d'haleine assurée. Lire la Brochure.
BESSON, pharm. à Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.